

Fiche de renseignements pratiques



CLUB DU VIEUX MANOIR

Nous vous remercions de lire attentivement cette fiche de renseignements pratiques avant d'inscrire un participant (ou de vous inscrire si vous êtes majeur) à un camp-chantier-patrimoine du Club du Vieux Manoir.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire :

Secrétariat national du Club du Vieux Manoir
Ancienne Abbaye du Moncel
60 700 Pontpoint
03 44 72 33 98
contact@clubduvieuxmanoir.fr

• **LE CLUB DU VIEUX MANOIR**

Nous sommes une association d'Education Populaire fondée en 1952 par Maurice Duton, qui invente alors la notion de « loisir-chantier-patrimoine ». L'association est nationale, Reconnue d'Utilité Publique et reçoit les agréments du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère de la Culture. Elle a accueilli depuis sa création plus de 200 000 jeunes dans plus de 250 monuments et sites.

Le Club du Vieux Manoir c'est d'abord une idée, celle de faire quelque chose ensemble. Le camp-chantier offre une forme d'émancipation en développant l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, le goût de l'effort, le plaisir du résultat, la valeur du bénévolat. Le participant devient acteur d'une vie en collectivité, d'une liberté d'entreprendre dans une activité de loisirs actifs et engagés.

• **LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT**

L'activité principale des journées est le chantier : le chantier-expression, le chantier-passion, le chantier-loisir. C'est une activité de vacances ! Nos lieux de vie et d'activités sont des monuments, c'est l'originalité du Club du Vieux Manoir.

Tous nos séjours sont des camps de pleine nature ; les participants dorment sous des tentes collectives. Nous invitons les participants à privilégier les tentes de l'association, favorisant la vie collective, et le rangement des bagages. Toutefois, il est possible de prendre sa propre tente. L'installation du camp se fait par les participants. Chaque camp dispose d'un lieu de repli en cas d'urgence (orage par exemple). Il y a dans tous les cas des douches et des sanitaires non-mixtes.

Le séjour s'organise autour du monument avec des activités de chantier qui diffèrent en fonction du programme de restauration : étude (dessins, relevés...), restauration (taille de pierre, maçonnerie de briques, de pierres, charpente, couverture...), entretien (taille de la végétation, nettoyage des chemins de visites...), activités culturelles (visites, animations des monuments...). Une part du séjour est également réservée à l'animation (veillées, découverte des environs, grands jeux, randonnées...), et à la vie quotidienne (préparation des repas, entretien des lieux de vie...). Tous les jeunes participent à ces activités, en équipe.

Le programme du séjour est toujours dicté par la sécurité, le programme du chantier, l'âge des participants et les contraintes climatiques.

L'usage des téléphones portables est organisé par le directeur du séjour afin qu'il n'entrave ni la sécurité lors des activités ni le bon déroulement de la vie collective. Selon les camps, les jeunes pourraient être amenés à ne pas les utiliser de la journée.

Des temps libres sont organisés à différents moments de la journée. Les sorties hors du camp sont toujours cadrées avec des consignes claires et précises (même si elles ne sont pas toujours accompagnées).

- **LA MOTIVATION COMME CONDITION**

La spécificité des camps-chantier par les activités proposées et le cadre de vie collectif implique un choix personnel de la part du participant. **Il est indispensable d'être motivé et volontaire pour découvrir et participer à nos séjours.**

L'association, avec le directeur du séjour, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont l'attitude serait en contradiction avec les règles de la vie de groupe, le cadre réglementaire ou la charte des chantiers de jeunes bénévoles. Les parents ou responsables légaux doivent obligatoirement s'assurer d'une solution de retour du participant chez lui en cas d'interruption du séjour pour raison de santé, mais également en cas de difficulté d'adaptation ou de refus de la discipline de groupe.

- **AGE DE PARTICIPATION**

Les camps-chantier sont accessibles à toutes et tous à partir de 14 ans, et jusqu'à 21 ans. **Il est impératif d'avoir l'âge requis au premier jour du chantier pour pouvoir participer**, aucune dérogation n'est acceptée.

Les participants viennent de tous horizons culturels, sociaux et géographiques.

- **L'ENCADREMENT**

Les équipes d'encadrement sont membres de l'association. Ils ont débuté comme participants, puis ont suivi les formations techniques et pédagogiques dispensées depuis 1966 par l'École Pratique du Patrimoine du Club du Vieux Manoir et soutenues par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Education Nationale, Jeunesse et Vie Associative.

- **DATES ET DURÉE DES SÉJOURS**

Les camps-chantiers se déroulent par sessions d'une ou deux semaines. Les dates de séjour choisies doivent correspondre aux dates de début et de fin des sessions définies dans le programme des camps-chantiers. Nous vous remercions de les respecter, afin de garantir le bon déroulement du séjour.

Les arrivées et départs doivent avoir lieu entre 09h et 12h, sauf exception approuvée par le Secrétariat National. Les arrivées avant le début du chantier et les départs après le dernier jour du chantier sont impossibles.

- **ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Après envoi de la confirmation d'inscription, tout paiement sera considéré comme définitif et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf pour raison médicale sur présentation d'un justificatif (certificat médical à fournir). De même, le séjour restera dû dans sa totalité même s'il est écourté à notre demande, à celle du participant ou de son responsable légal, pour des raisons autres que médicales (certificat médical à fournir dans ce cas).

Nous ne remboursons dans tous les cas que les frais journaliers, pas les frais d'inscription. Les demandes de remboursement peuvent s'effectuer jusqu'à 15 jours après le départ du participant, auprès du Secrétariat national.

- **RESPONSABILITÉS**

Si un participant enfreint les règles d'organisation d'un camp, le Club du Vieux Manoir ne sera pas responsable des conséquences de toute nature qui pourraient en découler, soit pour lui-même, soit pour des tiers. Les participants encore mineurs sont sous la responsabilité du Club du Vieux Manoir en vertu du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Il est préférable de s'inscrire et de régler son séjour directement via notre site internet. Le dossier d'inscription complet est également téléchargeable sur notre site internet ou à demander auprès du Secrétariat National.

Pour ceux ne souhaitant pas s'inscrire sur internet, le dossier est à renvoyer par courrier papier au Secrétariat National, signé et accompagné du paiement de la totalité et des documents demandés, avant le 15 juin.

Les modifications apportées après l'envoi du dossier d'inscription doivent être faites par écrit et porter la signature du responsable légal.

Votre inscription ne sera valable qu'après réception de la confirmation d'inscription du Secrétariat National.

- **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Les frais de participation au séjour sont à régler impérativement au moment de l'inscription.

- **MATÉRIEL ET BAGAGES**

L'association fournit le matériel d'usage collectif (tentes, matériel de cuisine...). Un trousseau sera envoyé avec la confirmation d'inscription. Nous vous conseillons vivement de vous y fier.

Nous ne prenons aucune responsabilité vis à vis des objets que les participants emportent avec eux, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Les objets de valeurs (bijoux, smartphone, console de jeux...) ne sont pas indispensables durant le séjour. Ils sont prohibés pendant les activités de chantier. Il est possible de les confier au directeur en début de séjour, de même que les billets de train, les papiers d'identité, la carte Vitale, l'argent, ou tout autre objet de valeur.

- **VOYAGES**

Le Club du Vieux Manoir ne prend pas en charge le voyage (organisation et frais) des participants vers les chantiers, ni à l'aller, ni au retour. L'accueil des participants se fait à l'adresse indiquée sur le site internet et dans la confirmation d'inscription. Aucun accueil en gare n'est organisé.

Pour vous aider dans vos transports, vous pouvez contacter les offices de tourisme, la mairie du lieu de votre camp, ou les gares SNCF les plus proches du chantier (www.voyages-sncf.com). Le Secrétariat National ne dispose pas de l'ensemble des horaires des réseaux de transports en commun permettant d'accéder aux chantiers.

Il est recommandé de ne pas réserver votre voyage sans avoir préalablement reçu du Secrétariat National la confirmation d'inscription à votre chantier.

- ***VACCINS OBLIGATOIRES***

Les jeunes bénévoles doivent obligatoirement être à jour de l'ensemble des vaccins obligatoires.

- ***UNE JOURNEE TYPE***

Les jeunes commencent par prendre le petit-déjeuner ensemble (thé, café, chocolat, tartines...).

Puis avec l'équipe d'encadrement, le programme de la journée est annoncé en fonction de l'avancée du chantier : où en est-on des chantiers, que faut-il continuer et comment, quels sont les nouveaux défis du jour ?

Deux jeunes sont « de service » chaque jour pour préparer les repas, entretenir le camp, participer aux courses... Le déjeuner du midi est pris en commun et suivi d'un temps libre pour que les jeunes puissent de reposer, bavarder, jouer...

On refait un petit point en début d'après-midi pour organiser le reste de la journée... Un goûter, toujours bienvenu, est distribué en milieu d'après-midi.

A la fin de la journée, les jeunes rangent le chantier et nettoient le matériel. Puis ils vont prendre une douche et profiter d'un temps libre avant de dîner.

Tous les soirs des veillées sont organisés par les encadrants (jeux de société, jeux d'extérieur...). Le coucher a généralement lieu vers 23h00, pour être en forme le lendemain !